



RECUEIL

DES

ACTES ADMINISTRATIFS

DIRECTION DEPARTEMENTALE
DES
FINANCES PUBLIQUES

Délégation de signature

N° Spécial

14 Septembre 2018

PREFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE
RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

N° Spécial DDFIP du 14 Septembre 2018
Délégation de signature

SOMMAIRE

Arrêtés	Date	DIRECTION DEPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES	Page
DDFIP	03.09.2018	Arrêté portant délégation de signature du comptable de la trésorerie de MEUDON.	3
DDFIP	06.09.2018	Arrêté portant délégation de signature du comptable de la trésorerie municipale de SCEAUX.	4

Arrêté DDFIP n°
portant délégation de signature
du comptable de la trésorerie de MEUDON

Le comptable du centre des finances publiques de MEUDON

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L 1617-5 ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment son article L. 257 A ;

Arrête :

Art. 1^{er}. – Délégation de signature est donnée à l'effet de signer au nom du comptable l'ensemble des actes relatifs au recouvrement des produits locaux, notamment les actes de poursuite, les déclarations de créances relatives aux procédures collectives ou aux procédures de surendettement et de rétablissement personnel, les requêtes ou mémoires devant les tribunaux, aux agents exerçant leurs fonctions au centre des finances publiques de MEUDON dont les noms suivent :

- Aurélie FENIET-LEBRETON

Art. 2. – Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture des Hauts de Seine.

Fait à MEUDON

LE 03/09/2018

Le comptable des finances publiques de la
TRÉSORERIE de MEUDON
Le chef des services comptables


François CHERTIER

Arrêté DDFIP n°
portant délégation de signature
du comptable de la Trésorerie municipale de sceaux

Le comptable du centre des finances publiques de Sceaux

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L 1617-5 ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment son article L. 257 A ;

Arrête :

Art. 1^{er}. – Délégation de signature est donnée à l'effet de signer au nom du comptable l'ensemble des actes relatifs au recouvrement des produits locaux, notamment les actes de poursuite, les déclarations de créances relatives aux procédures collectives ou aux procédures de surendettement et de rétablissement personnel, les requêtes ou mémoires devant les tribunaux, aux agents exerçant leurs fonctions au centre des finances publiques de Sceaux dont les noms suivent :

- Mme GEORGES IRENEE Carole adjointe
- Mme PEYRAT Nathalie adjointe
- Mme PETITCOLIN Céline contrôleur
- Mme SALAMITE Céline contrôleur
- Mr LEFLOCH Patrice contrôleur
- Mme HERZIN Valérie contrôleur

Art. 2. – Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture des Hauts de Seine.

Fait à SCEAUX le 6 septembre 2018

Le comptable des finances publiques de la
TRESORERIE de SCEAUX MUNICIPALE

NOM Prénom
LETE FLORENCE


RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

DU

PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

ISSN 0985 - 5955

Pour toute correspondance, s'adresser à :

PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

Direction de la Coordination des Politiques Publiques
et de l'Appui Territorial
Pôle de Coordination des Politiques Interministérielles
et Ingénierie Territoriale

167/177, Avenue Joliot Curie
92013 NANTERRE CEDEX

Le recueil des actes administratifs est consultable en ligne sur le site de la préfecture
adresse Internet :

<http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/>

Directeur de la publication :

Vincent BERTON

SECRETAIRE GENERAL

PREFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE

167-177, avenue Joliot Curie 92013 NANTERRE Cedex

Courriel : courrier@hauts-de-seine.gouv.fr

Standard : 01.40.97.20.00 Télécopie 01.40.97.25.21

Adresse Internet : <http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/>